

QUE FAIRE EN CAS DE MODIFICATION DE VOTRE GARANTIE

Fiche pratique

SEPTEMBRE 2018

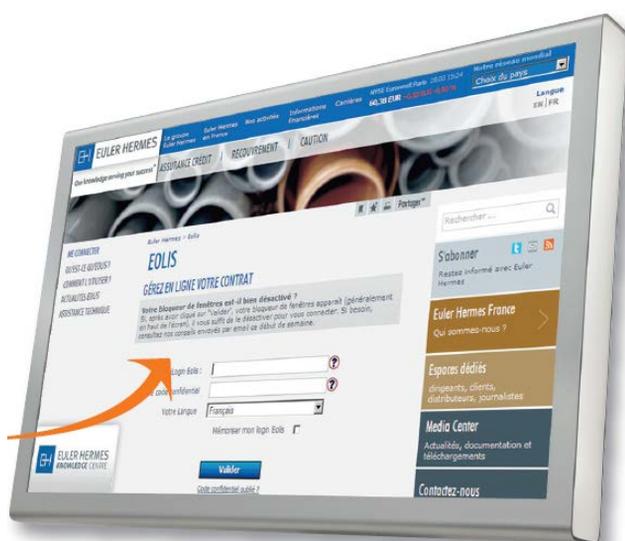


Retrouvez dans cette fiche nos conseils pour optimiser vos couvertures en cas d'évolution de vos garanties.

En fonction de leurs analyses de la situation de vos clients, nos experts peuvent être amenés à revoir leur position.

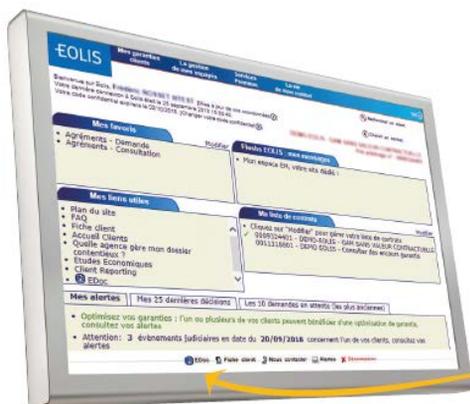
> **SI LE RISQUE D'IMPAYÉ AUGMENTE**, Euler Hermes Crédit France peut réduire ou résilier la garantie sur votre client. Vous recevrez un avis de réduction ou de résiliation soit dans eDoc, votre plateforme d'archivage sécurisé des documents EH, soit par fax.

> **INVERSEMENT, SI LE RISQUE DIMINUE**, vous pouvez être averti par une alerte dans EOLIS afin d'augmenter vos garanties.



Vous pouvez visualiser l'évolution de vos garanties sur votre espace EOLIS :

Si Euler Hermes Crédit France réduit, résilie ou vous propose d'augmenter l'une de vos garanties



Sur la page d'accueil d'EOLIS, je suis alerté si l'un des clients figurant dans la liste des dernières décisions ou inscrit dans le répertoire non-dénommé est concerné par un événement judiciaire.

Dans le bouton «EDOC», je consulte le détail d'une modification de garantie déposée dans la plateforme d'archivage sécurisé des courriers Euler Hermes.



Via « Mes garanties clients », « Liste des dernières décisions », je visualise et télécharge les dernières décisions sur mon portefeuille de garanties dénommées.

Via « Mes garanties clients », « Liste Client 1^{er} euro », « Liste du répertoire », dernières mises à jour..., je visualise les entrées et sorties mensuelles de la Liste Clients 1^{er} euro sur mon répertoire non-dénommé.

1 Que faire en cas de réduction ou de résiliation de garantie ?

A la suite d'une réduction ou d'une résiliation de la garantie de l'un de vos clients, retrouvez ci-dessous nos différents conseils :

A- MODIFIER LES CONDITIONS DE PAIEMENT QUE VOUS ACCORDEZ À VOTRE CLIENT

Vous pouvez revoir votre façon de travailler avec votre client en modifiant, par exemple, les conditions de paiement que vous lui accordez. Ainsi, vous pouvez réduire vos délais de paiement jusqu'à demander un paiement comptant.

B- BÉNÉFICIER DE LA GARANTIE DES COMMANDES FERMES

Une garantie que nous vous avons accordée a été revue à la baisse ou résiliée, mais vous vous trouvez dans l'une des situations ci-dessous :

- Vous vous êtes engagé à livrer des commandes écrites datant de moins de 6 mois,
- Vous avez un courant d'affaires régulier avec ce client.

Vous pouvez alors bénéficier de la garantie des commandes fermes pour un délai de livraison de 3 mois. La commande doit être antérieure à la date de la réduction ou de la résiliation d'Euler Hermes Crédit France et votre client ne doit pas être en état de manquement à votre égard.

A NOTER

- En cas de réduction de garantie, les commandes fermes sont systématiquement couvertes à hauteur de la garantie antérieure.
- En cas de résiliation de garantie, notre position sur la garantie des commandes fermes est indiquée sur l'avis dénonçant la garantie.

Quand et comment déclarer vos commandes fermes sur EOLIS ?

En cas d'avis de résiliation, vous êtes tenu de déclarer vos échéances et commandes fermes dans les 15 jours qui suivent la réception de l'avis.

En cas d'avis de réduction cette disposition n'est pas obligatoire, mais EOLIS vous donne la possibilité de déclarer vos échéances et commandes fermes.



Rendez-vous dans le menu
« Mes garanties clients » puis
« Échéances et commandes fermes ».

Saisissez ces éléments sur l'écran suivant et validez vos commandes fermes :

Echéances en cours		Commandes fermes	
Date d'échéance	Montant	Date de livraison	Montant
04/07/2014	11000	25/07/2014	15000

C- SOUSCRIRE AU CAP EH / CAP+ EH

Pour augmenter vos garanties, vous avez la possibilité de souscrire au CAP EH / CAP+ EH (France ou export) :

Garantie CAP EH

Vous pouvez demander une garantie CAP EH sur votre client si vous disposez déjà d'une garantie et désirez obtenir une garantie supplémentaire. La garantie CAP EH vous permet au maximum de doubler votre garantie primaire.

Garantie CAP+ EH

Vous pouvez demander une garantie CAP+ EH sur votre client si une garantie CAP EH est insuffisante, en cas de refus de la garantie demandée ou de résiliation de celle-ci.

Le montant maximum accordé sur un acheteur diffère selon la zone géographique de votre client :

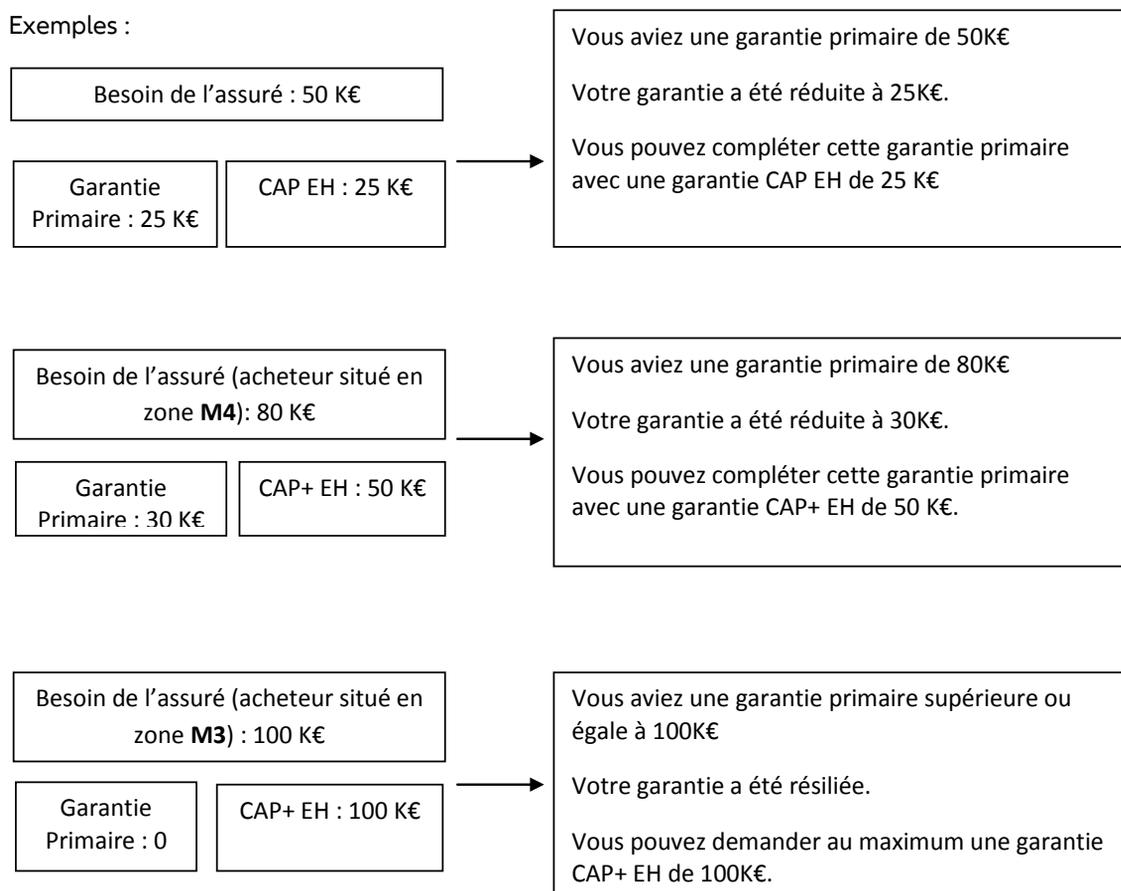
- Si l'acheteur est situé dans la zone M1 à M3, le montant maximum accordé est de 100 000 EUR.
- Si l'acheteur est situé dans la zone M4, le montant maximum accordé est de 50 000 EUR.
- Si l'acheteur est situé dans la zone M5, aucune garantie complémentaire ne peut être demandée

A NOTER

La garantie CAP+ EH est limitée à 20 000 € pour les affaires de création récente, pour les entreprises individuelles et les autoentrepreneurs, ou l'équivalent dans la devise du contrat.

Les garanties CAP EH et CAP+ EH ne se cumulent pas. Leur durée minimum est de 90 jours. Elle est reconduite par tacite reconduction pour une même durée.

Exemples :



Comment faire des demandes de CAP EH/CAP+EH ?

1- Comment faire ses demandes sur EOLIS

Vous pouvez augmenter vos garanties en les ajustant à vos besoins réels.

Pour cela, il vous suffit de vous connecter à EOLIS, de cliquer sur « **Mes garanties clients** » puis de sélectionner le contrat correspondant à la garantie que vous souhaitez modifier.

Ensuite, en fonction du contrat sélectionné, vous trouverez ci-dessous les informations-clés pour optimiser vos garanties.



Critères de recherche

N°contrat : Grand Angle V3

Effectuez une recherche sur : Grand Angle V3
CAP EH / CAP Export
CAP+ EH / CAP+ Export

2- Remplir si besoin l'avenant de souscription

Si les avenants CAP EH/CAP+ EH n'apparaissent pas sur EOLIS dans la rubrique « Mes garanties clients », vous pouvez souscrire en renseignant l'avenant de souscription et en nous le retournant daté et signé en deux exemplaires.

Celui-ci est disponible sur votre site Mon espace EH www.eulerhermes.fr/espace-eh dans la rubrique *solutions EH > Assurance-Crédit > CAP EH/CAP+EH France-export*

2 Comment optimiser vos garanties primaires et CAP EH / CAP+ EH ?

A - Comment optimiser vos garanties primaires ?

Dès la page d'accueil EOLIS, vous avez accès dans « **Mes alertes** » à la liste de vos clients sur lesquels une augmentation de garantie primaire est possible :

Mes alertes | Mes 25 dernières décisions | Les 10 demandes en attente (les plus anciennes)

- Optimisez vos garanties : l'un ou plusieurs de vos clients peuvent bénéficier d'une optimisation de garantie, consultez vos alertes

Cliquez sur le lien « **Optimisez vos garanties** », puis sélectionnez le client pour lequel vous souhaitez demander une garantie supérieure. Pour cela, cliquez sur le lien « **décision concernée** » :

Mes alertes		
Date	Service	
30/12/2010	Optimisation(s) de garanties possible(s)	ID Euler Hermes : SIREN Consulter la décision concernée

Notre dernière position de garantie sur votre client vous est alors présentée. Il vous suffit de cliquer dessus pour demander une augmentation d'agrément sur ce client.

Selon le cas, notre réponse sera immédiate ou vous sera adressée ultérieurement.

B - Comment optimiser vos garanties CAP EH/CAP+ EH ?

Sélectionnez votre contrat CAP EH ou CAP+ EH.

Si vous avez besoin d'une nouvelle garantie CAP EH ou CAP+ EH pour un client, il vous suffit de faire une demande d'agrément ou une demande d'augmentation d'agrément sur le contrat concerné.

3 Que faire si votre besoin de garantie CAP EH / CAP+ EH diminue ?

Vous pouvez également réduire ou supprimer une garantie CAP EH ou CAP+ EH si votre garantie primaire suffit à couvrir votre encours. Pour cela, sélectionnez la garantie CAP EH ou CAP+ EH que vous souhaitez réduire ou supprimer. L'écran suivant s'affiche :

Entreprise sélectionnée

SIREN : [] ID Euler Hermes : [] Forme juridique : AUTRE SOC. A RES. LIMITE
Dénomination sociale : []
Siège social : []
NACE : []

Si vous souhaitez sélectionner une autre entreprise, cliquez ici pour sélectionner le bon acheteur

Consultation d'agrément Confidentiel Euler Hermes

Agrément en cours :

Dernière décision : Accord : 20 000 EUR [voir les conditions](#)

Permanent : 20 000 EUR Date : 01/01/2011
Vos références client : mlp [Modifier votre référence client](#)

[Réduire l'agrément avec prise d'effet différée](#)
[Supprimer l'agrément avec prise d'effet différée](#)

Sous réserve de conditions contractuelles.
Veuillez vous reporter à votre courtier.

[Imprimer](#) [Nouvelle demande](#) [Historique](#) [Retour](#)

A- Comment réduire votre garantie CAP EH ?

Cliquez sur « Réduire l'agrément avec prise d'effet différée ».

Saisissez le nouveau montant souhaité pour cet agrément puis cliquez sur « Confirmer ».

Nous vous demandons alors de confirmer votre demande de réduction, cliquez sur « Confirmer ».

B - Comment supprimer votre garantie CAP EH?

Cliquez sur « Supprimer l'agrément avec prise d'effet différée ».

Nous vous demandons alors de confirmer votre demande de suppression, cliquez sur « Confirmer ».



Attention : une réduction ou une suppression de garantie CAP ne prendra effet qu'à l'issue de la période de validité de la garantie réduite ou supprimée.

EN SAVOIR PLUS

Contactez votre courtier / mandataire.

Accueil & Services est également à votre disposition au 01 84 11 50 54 ou cliquez sur « Nous contacter » en bas de l'écran sur EOLIS.